



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 02536

Numéro SIREN : 338 339 872

Nom ou dénomination : EMARGENCE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2013 sous le numéro de dépôt 25194



1302521301

DATE DEPOT :	2013-03-15
NUMERO DE DEPOT :	2013R025194
N° GESTION :	2003B02536
N° SIREN :	338339872
DENOMINATION :	G.L. CONTROLES ET COMMISSARIATS SOCIETE DE COMMISS/
ADRESSE :	205 r Fg St Honore 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2013/01/01
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

03B 253 G

G.L. CONTROLES ET COMMISSARIATS
Société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 205 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 PARIS
338 339 872 RCS PARIS

PG 1/1/13 ez

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de PARIS		
I	M	R
15 MARS 2013		
N° DEPOT 75194		

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} JANVIER 2013**

Le 1^{ER} janvier 2013,
A 14 heures 30,

Les associés de la société G.L. CONTROLES ET COMMISSARIATS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Georges GROSS, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 500 sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Est également présent Monsieur Serge ANOUCHIAN.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,

4

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Georges GROSS de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée non déterminée :

Monsieur ANOUCHIAN Serge
Né le 2 octobre 1955 à PAVILLONS SOUS BOIS (93)
De nationalité française
Demeurant 17 rue de la Clairière – 94370 SUCY EN BRIE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions statutaires, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

La rémunération de son mandat social sera fixée ultérieurement par une décision des associés. Il sera en outre remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

H

Monsieur Serge ANOUCHIAN ici présent, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi posées par les statuts pour leur exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ancien président et le nouveau président.

Le Président de Séance

Georges GROSS

Georges GROSS

« bon pour démission de mes fonctions de Président »

Bon pour démission de mes fonctions de Président

Serge ANOUCHIAN

« bon pour acceptation des fonctions de Président »